

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00200**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002478
Commission	<b>Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales</b>		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Convention relative au financement d'actions menées par la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole à destination des personnes en situation de handicap pour la période 2024-2026 - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), créé en 2006, collecte des contributions auprès des employeurs publics qui ne satisfont pas l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés (ou assimilés).

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique apporte un soutien technique et financier aux collectivités territoriales, dans le but de promouvoir l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Soucieuse de promouvoir et consolider sa politique en faveur des personnes handicapées, la Ville de Saint-Étienne s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans une démarche de conventionnement avec le FIPHFP, démarche mutualisée depuis 2014 avec Saint-Étienne Métropole.

## ■ **Motivation et opportunité**

La dernière convention liant les deux collectivités au FIPHFP concernait la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Il convient aujourd'hui de la renouveler.

Les deux employeurs publics ont pu mettre en œuvre durant ces 3 années, un plan d'action ambitieux dans les domaines suivants :

- le recrutement : 17 personnes en situation de handicap ont effectué leur apprentissage au sein de la collectivité, 9 travailleurs handicapés ont été recrutés dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée (CDD) contrats aidés (parcours emploi compétence) et 6 sur postes permanents.
- l'accompagnement des agents en inaptitudes se poursuit (13 reclassements statutaires et 52 repositionnements), et des sessions de formation ont été organisées par l'Ecole des Métiers.
- les actions de maintien dans l'emploi sont nombreuses : 131 aménagements des postes de travail, 14 prises en charge de trajets domicile/travail, 23 achats de prothèses auditives, 1 accompagnement de troubles psychiques.
- la mise en place de formations visant à maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Ville de Saint-Étienne et Saint-Etienne Métropole ont bénéficié d'un financement du FIPHFP de l'ordre de 791 000 €, ce qui représente un taux d'exécution de 88,7 %.

Au cours de cette période, le taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est passé pour la Ville de Saint-Etienne de 6,36 % en 2021 à 7,14 % en 2023, dépassant ainsi l'obligation légale de 6 %.

Le conventionnement tripartite avec le FIPHFP dynamise notre politique, assure la faisabilité financière des actions, renforce la mutualisation des actions et des moyens et donne des orientations indispensables pour structurer nos actions et avancer. Des réussites constituent des leviers d'action pour la prochaine convention, comme le DUO DAY et le Forum Apprentissage et handicap.

## ■ **Contenu**

La Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont la forte volonté de poursuivre et d'aller plus loin, particulièrement dans le domaine de l'apprentissage et de l'inclusion professionnelle avec des actions innovantes.

Des priorités ont été définies :

- renforcer le recrutement d'agents en situation de handicap, particulièrement le recrutement d'apprentis.
- mettre en place l'accompagnement du parcours des personnes recrutées en situation de handicap et accompagner le repositionnement en cours de carrière.
- développer les aménagements de postes pour favoriser le maintien dans l'emploi.
- sensibiliser au handicap invisible.

Une nouvelle convention est envisagée pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Elle sera tripartite entre la Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole et le FIPHFP.

Le projet de convention a été présenté en Formation Spécialisée F3SCT, le 5 mars 2024 à la Ville de Saint-Etienne.

Le plan d'actions 2024-2026 détaillé dans la convention représente un montant total de 1 666 440 €, financé à hauteur de 999 540 € par le FIPHFP et 666 900 € par la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole.

Cette somme qui correspond à la valorisation des actions menées par les deux collectivités en faveur du handicap est, de ce fait, déjà inscrite dans les budgets (fonctionnement et investissement) pour l'année 2024.

Il reste, par conséquent, à inscrire pour la Ville de Saint-Étienne, au budget tant en dépenses qu'en recettes, le montant attribué par le FIPHFP, qui représente 74 000 € en investissement et 925 540 € en fonctionnement.

La Ville de Saint-Étienne portera financièrement la convention commune et reversera à Saint-Etienne Métropole le montant lui revenant.

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subvention ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)		74 000,00€		925 540,00€
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>- €</b>	<b>74 000,00€</b>	<b>- €</b>	<b>925 540,00€</b>
<b>Charge nette Ville</b>				

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention tripartite à intervenir avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,
- autoriser la collectivité à recevoir la subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique et à reverser à Saint-Étienne Métropole, le montant lui revenant,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents,

- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024/2026	20	2031	2010P/5408	2024/2026	O11	62876
		21	21351/21838/21 848/2188/,,	2010P/5408		O12	64111/6417
Recettes	2024/2026	13	1316/1326	2010P5408	2024/2026	74	74718

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS